

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

Du MERCREDI 26 Décembre 1792, l'an premier de la République.

Les personnes dont l'abonnement à la *Gazette Universelle* finissoit le dernier Septembre, recevront cette Feuille jusqu'au 5 Janvier; elles sont priées de renouveler leur souscription avant cette époque, afin que leur service n'éprouve aucune interruption.

Le Bureau des *Nouvelles politiques*, &c., Feuille qui paroît tous les jours, est rue Neuve-des-Petits-Champs, près celle de Richelieu, n° 134. Le prix de l'abonnement est de 36 liv. par an, 18 liv. pour six mois, & 10 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le premier d'un mois, & on ne reçoit point de billets de Caisse particulières.

A L L E M A G N E.

De Francfort, le 14 décembre.

CE matin à cinq heures, le roi de Prusse est parti de cette ville, avec une grande partie de la garnison, & les troupes cantonnées dans les villages adjacens; il va rejoindre l'armée du côté de Mayence, & l'on croit qu'il médite quelque entreprise importante contre cette dernière ville; nous avons entendu toute la journée une canonnade très-vive & non interrompue; & la nouvelle du moment, est que les armées combinées ont attaqué les François jusques dans leurs retranchemens auprès de Kœstheim, Hochleim & Wickert. Les troupes françaises se sont repliées, & elles ont laissé quelques canons; leur marche s'est dirigée vers Cassel & Mayence.

Un corps assez considérable des troupes de Hesse Darmstadt, infanterie, est arrivé ce matin de Kœnigstein, & il a passé par notre ville, pour se rendre à sa destination fixée sur la rive du Mein, du côté de Mayence; la forteresse de Kœnigstein a été encore bombardée aujourd'hui, mais très-foiblement, & sans succès.

Le magistrat de notre ville fait les plus grandes informations pour approfondir les bruits injurieux qu'on a répandus sur la conduite des Francfortois, lors de la retraite des François; on a promis mille louis à celui qui feroit une déclaration exacte & authentique des atrocités qu'on attribue aux habitans de cette ville; on est assuré d'avance qu'il y a infiniment de l'exagération dans les récits qui ont été faits de ce malheureux événement. Les prisonniers français ont déclaré que le nombre des morts, tant de ceux qui ont été tués sur le champ de bataille, que de ceux qui n'ont pu survivre à leurs blessures, n'étoit que de 59 hommes.

Une très-grande promotion vient d'avoir lieu dans les troupes hessoises; le landgrave a voulu les récompenser du courage qu'elles ont montré à la prise de Francfort.

De Mayence, le 16 décembre.

Les Prussiens & les Hessois réunis sont forts de 40 & quelques mille hommes.

Avant-hier ils ont attaqué avec force nos postes avancés du côté de Hochleim. Nos postes se sont repliés, mais renfor-

cés ensuite par les bataillons des environs, ils ont repoussé l'ennemi, lui ont tué du monde & fait trois prisonniers. Nous avons eu un homme de blessé.

Les Mayençois peu accoutumés aux bruits & aux alarmes de la générale, étoient troublés & dans de grandes tristesses. Mais ils ont été rassurés, lorsqu'à 4 heures du soir ils ont vu les bataillons rentrer dans la ville en chantant *ça ira*.

La ville est déclarée en état de siège, ce qui occasionne des proclamations de police très-utiles dans ce moment.

On a saisi sur le Rhin près de Manheim un déserteur prussien qui faisoit le métier d'espion; il étoit sur le point de traverser le fleuve & de retourner à l'ennemi. Il a été arquébuzé, faute de tems pour dresser une potence.

La nouvelle municipalité va enfin déployer de l'énergie & pour protéger les bons citoyens & pour terrasser les méchans. Elle vient de prendre l'arrêté de réunir notre pays aux François. Cet arrêté a été converti sur-le-champ en adresse à l'administration provisoire, & demain nous convoquons les citoyens de la ville pour demander & recevoir leurs délibérations sur cet objet. Nos motifs sont si bons, si forts, si pressans, que j'espère que, malgré les égoïstes & les traitres, nous aurons la majorité pour nous.

Lorsque les Prussiens envoyèrent un adjudant pour sommer la forteresse de Kœnigstein de se rendre, le capitaine Meunier qui la commande, fit assembler les 400 hommes de la garnison en présence de l'adjudant, & leur dit: « Soldats de la liberté, si vous restez inébranlables, comme je n'en doute point, nous défendrons Kœnigstein tant qu'un seul de nous restera en vie. Mais si, contre toute attente, je vous trouvois foibles, ce moment seroit le dernier de ma vie, & en même tems il leur montra le pistolet dont il se brûleroit la cervelle. Aussi-tôt toute la garnison cria unanimement: *Vaincre ou mourir*. Alors le commandant se tournant vers l'officier prussien, lui dit: *Dites à votre prince ce que vous venez de voir & entendre, voilà ma seule réponse* ».

La garnison a des vivres pour 4 mois, & 14 canons pour se défendre.

Extrait d'une lettre de Mayence, du 16 décembre.

Avant-hier 14, on fut instruit que l'armée des alliés s'ébranloit, & qu'elle venoit nous attaquer. La générale se

fit entendre, & tout le monde fut bientôt sur pied. C'étoit un spectacle vraiment étonnant que de voir la plupart de nos soldats presque sans culottes, & plusieurs sans souliers, s'avancer gaiement, par un tems horrible, dans des boues affreuses, & conserver leur ardeur toute la journée, quoique couverts d'une neige d'autant plus froide qu'elle fondoit sur-le-champ. L'on échangea quelques coups de canon avec l'ennemi, qui, voyant notre contenance, se retira prudemment. On le poursuivit pendant quelque tems. Il vouloit former son attaque sur trois colonnes, & le roi de Prusse commandoit en personne la principale. S'il s'est avancé assez pour juger de la contenance de nos troupes, sans doute qu'il ne lui prendra plus envie de vouloir attaquer Mayence. Nos soldats revinrent gaiement comme ils étoient partis, chantant leur hymne accoutumée, & criant : *vivent la nation, la liberté & l'égalité.*

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 20 décembre.

Les avis qu'on a reçus de l'expédition des vaisseaux de guerre françois qui ont remonté l'Escaut jusqu'à Anvers, ont augmenté les probabilités de la guerre. On ne croit pas que le pouvoir exécutif de France retire sa déclaration sur la liberté de l'Escaut; & notre ministère ne consentira point à cette mesure : ce n'est pas que l'intérêt politique que nous pouvons y avoir dû balancer les calamités de la guerre; mais c'est que notre gouvernement croit avoir besoin d'une guerre plausible pour distraire le peuple des idées d'innovations qui fermentent dans les esprits. Quelque *impopulaire* qu'il soit, dit l'auteur du *Morning-Chronicle*, de faire aucune proposition tendante à négocier avec la France, nous ne pouvons nous empêcher de répéter qu'il n'y a rien de ce que nous pouvons gagner par la guerre, que nous ne puissions obtenir par la négociation; & c'est ce qu'ont prouvé jusqu'à la démonstration M. Fox & M. Grey; mais l'ascendant du ministère est aujourd'hui plus fort que toutes les raisons.

Hier, le lord Grenville, secrétaire d'état, fit à la chambre des pairs la première lecture d'un bill dont l'objet est de surveiller le grand nombre d'étrangers qui sont depuis quelque tems en Angleterre, & dont quelques-uns ont donné lieu, par des manœuvres suspectes, de craindre quelques dispositions nuisibles au gouvernement. La chambre a ordonné l'impression du bill, dont la seconde lecture est ajournée à demain.

Le même jour, sur la motion du secrétaire d'état Dundas, la chambre des communes vota des remerciemens au marquis Cornwallis, pour la conduite aussi habile que valeureuse qu'il avoit tenue dans l'Inde, & pour avoir terminé une guerre glorieuse par une paix honorable & utile. La chambre vota ensuite des remerciemens pour les officiers-généraux & pour l'armée, qui ont servi sous les ordres du lord Cornwallis.

Les fonds publics continuent de baisser, mais peu; les ann. à 3 pour cent consolidées n'avoient pas de prix fixe au départ du courrier.

B E L G I Q U E.

De Bruxelles, le 19 décembre.

Le parti des fanatiques travaille plus que jamais contre le système françois. Il n'est forté de moyens qu'il n'emploie pour nuire à la cause de la liberté & de l'égalité; & celui dont il attend beaucoup, c'est de resserrer l'argent. Nos représentans provisoires sont fort embarrassés pour en trouver; & dans la détresse actuelle des caisses publiques, ils ont été obligés, pour subvenir aux frais & dépenses indispensables de l'administration publique, d'arrêter un emprunt civique de 200 mille florins de Brabant, à 5 p. 100 d'intérêt. Ainsi les bons citoyens sont invités à venir au secours de la patrie par des prêts volontaires.

Les sociétés des amis de la liberté & de l'égalité s'organisent de plus en plus; mais les personnes prépondérantes n'y paroissent point encore.

On va enfin travailler à former les assemblées primaires; mais il y aura encore bien des obstacles à vaincre pour y parvenir heureusement, tant est forte la lutte des nobles & des prêtres, qui voient leurs prérogatives détruites à jamais.

Ces jours derniers, on a encore arrêté plusieurs particuliers, dont les démarches & les discours annonçoient qu'ils étoient des instrumens du parti des mécontents.

Les Autrichiens reculent toujours devant l'armée de Dumouriez, qui est présentement à Aix-la-Chapelle. Une partie du reste de l'armée autrichienne s'est repliée de là sur Cologne: le bruit court qu'elle avoit voulu se retirer dans Julières (appartenant à l'électeur palatin), mais que les portes lui ont été fermées.

Il est arrivé hier deux bataillons de gardes nationaux, onze obusiers, une vingtaine de charriots de bombes & autres articles de guerre, ainsi qu'une grande quantité de bœufs & de fourrages.

Les abbayes du Tournaisis ont été mises à contribution. Le chapitre de Tournai est taxé à 200 mille florins; & certes il est bien en état de les payer.

F R A N C E.

De Paris, le 26 décembre.

Il a déjà paru plusieurs écrits très-bien faits concernant le jugement de Louis XVI, & ce ne seroit peut-être pas un travail inutile que celui de les analyser & de les comparer. La nature de notre feuille s'oppose à ce que nous puissions nous charger d'une tâche aussi longue; nous remarquerons seulement que dans la quantité d'*opinions* déjà imprimées par ordre de la convention, on en trouve bien plus pour la déportation ou la prison, que pour infliger une peine capitale. Des philosophes, des juriconsultes, des prêtres, s'élevèrent de concert contre un jugement trop rigoureux; & parmi ces derniers, l'évêque Fauchet lui-même dit qu'un tyran déchu n'étant pas un homme, l'humanité en demande la conservation, pour que la société trouve dans la prolongation de son existence, un moyen d'utilité publique, qu'elle perdrait par un jugement qui tendroit à l'immoler.

Si l'on veut actuellement réunir à tant d'opinions de personnes d'état différent, celles des gens de guerre, voici celle d'un officier estimable, très-républicain, excellent observateur, incapable de déguiser, encore moins de trahir les principes éternels de vérité & de justice qu'il a professés dans tous les tems.

Des frontieres du Luxembourg, le 13 décembre 1792, l'an 1^{er} de la république.

C'est aujourd'hui que le jugement de Louis XVI a dû être prononcé: si nous ne sommes pas sans retour dans la dépendance de quelques agitateurs, il doit nous être permis d'énoncer encore notre opinion sur cette importante affaire: cette opinion est superflue si l'infortuné a vécu. Mais si la politique, d'accord avec la justice & l'humanité, a prolongé ses jours, croyez que des acclamations universelles porteront à ceux qui l'auront sauyé, les actions de grâces des départemens: c'est comme républicain que je fais des vœux pour sa conservation. On dit déjà que ceux qui voudroient qu'il périt, sont peut-être les amis les plus ardens de la royauté; c'est à Coblenz, c'est à Vienne & à Berlin qu'on pourroit à l'instant se consoler de sa perte, car un roi prisonnier cause bien plus d'embarras à ses amis, qu'un roi mort; mais si la fin doit soulager nos ennemis, il n'en seroit pas de même en France, & je suis certain que la mort de Louis XVI y jetteroit la nation dans une stupeur dont elle ne sortiroit que pour

faire éclater ses regrets. Ce prince n'est point haï, quelques efforts que l'on fasse pour le rendre odieux : la pitié prendra infailliblement la place de la haine aussi-tôt qu'il ne sera plus. Je m'aperçois que dans l'armée & dans les campagnes on rejette déjà sur ses conseillers les fautes de son regne, & qu'on le trouve plus innocent à mesure que son danger augmente. Il est vrai qu'on a dit à la tribune, & j'ai horreur de le redire, qu'il falloit que Louis périt, parce que le jugement qui l'innocenteroit seroit l'arrêt de mort de ses dénonciateurs. Ils supposent donc & ils craignent des revers que je ne veux ni supposer ni craindre ; mais s'ils arrivoient, si contre toute possibilité le trône se relevoit au milieu des décombres qui le couvrent, eh bien, alors le décret qui auroit sauvé Louis assureroit le salut de tous ceux qui auroient pris part à son jugement : mais qu'en feroit si on le sauve ? Ce n'est pas sans doute pour sortir d'embarras qu'on voudroit le faire mourir s'il étoit innocent. Mais, dites-vous, qu'en faire ? La réponse est facile : le mettre en liberté. Croyez-vous, de bonne foi, qu'il reste parmi nous ? certainement, le premier usage qu'il fera de cette liberté, sera de sortir du territoire de la république. Mais, direz-vous encore, il y rapportera la guerre. Je ne le crois pas ; & s'il prenoit ce mauvais parti, est-ce qu'un homme de plus, parmi vos ennemis, est à craindre ? Mais cet ennemi s'appellera roi. Qu'importe qu'on l'appelle roi : le jour où il péra, son frère ne s'appellera-t-il pas régent (1) ? Mais, allez-vous me répondre, une foule de mal-intentionnés va se rejoindre à lui ? Ah ! puissiez-vous dire la vérité, & que pas un seul ne reste parmi nous. Rien n'est plus funeste à une république naissante, que ce mélange des deux partis.

Brisons donc les liens qui retiennent ce prisonnier & sa famille ; ouvrons toutes les portes par lesquelles ils pourront sortir d'un état où leur présence entretient l'agitation intérieure ; il est possible que ce soit encore le seul moyen de parvenir à une paix solide au dehors.

S'il est un moment où l'on doive se montrer humain & généreux, c'est sur-tout au milieu des succès, & quand la modération ne peut être considérée comme une foiblesse.

COMMUNE DE PARIS.

Du 24 décembre.

La séance s'est ouverte par un très-long rapport sur le mode d'exécution à employer pour la loi relative à l'état civil des citoyens.

Le reste a été employé à entendre la lecture de plusieurs arrêtés de sections ; quelques-unes ont demandé que le conseil-général voulût bien se joindre à elles pour solliciter auprès de la convention nationale le prompt jugement de Louis XVI.

Les autres sont venues dénoncer des mouvemens tumultueux à la porte des églises, occasionnés par leur fermeture à l'époque de la messe de minuit. Ces rassemblemens, ont-elles dit, sont la plupart composés de femmes, mêlés cependant de quelques hommes qui n'ont de sans-culotte que l'habit. Ces dénonciations ont engagé le conseil-général à nommer des commissaires char-

(1) Le citoyen Morisson, député à la convention & du comité de législation, est aussi du même avis. (Voyez son opinion, imprimée par ordre de l'assemblée nationale, où l'on trouve ce passage, page 15) : « Une tête coupée, il s'en présenteroit une autre à sa place, & notre position seroit toujours la même. L'Angleterre fit tomber sur un échafaud la tête du criminel Charles Stuart, & l'Angleterre se vit encore sous la dépendance d'un roi. Rome, au contraire, plus généreuse, ne fit que chasser les Tarquins, & Rome a joui pendant long-temps du bonheur d'être en république ».

gés de rétablir l'ordre, lesquels commissaires sont venus quelques tems après annoncer que tout paroïssoit tranquille : mais pour prévenir tous les dangers que pourroit courir la chose publique dans la circonstance délicate où nous nous trouvons, il a cru devoir se déclarer permanent.

COMMISSION DU TEMPLE.

Du 24 décembre.

La santé de Marie-Antoinette est parfaitement rétablie ; sa sœur & sa fille se portent aussi fort bien, soit confiance, soit affectation ; leurs malheurs & la grande cause qui vient d'être portée au tribunal de la nation, & dont le dénouement a lieu de leur donner quelques inquiétudes, ne paroissent pas cependant avoir troublé en aucune façon leur tranquillité. Voici, à peu de chose près, le bulletin de leurs occupations.

Le matin, elles se levent entre 9 & 10 heures ; tous les instans qui suivent la toilette courte qu'elles font, sont destinés ou à la lecture ou à se promener ; mais en particulier, à l'heure du dîner, l'on se rassemble ; la présence des commissaires, qui est continuelle, rend nécessairement l'entretien assez froid : au commencement, elles cherchoient à lier conversation avec ceux de service auprès d'elles ; mais depuis qu'elles ont vu qu'on ne leur répondoit que par monosyllabes, ou même pas du tout, jamais elles ne leur adressent la parole que pour ce dont elles ont besoin, & rarement pour leur faire des questions indifférentes ; mais c'est toujours avec une politesse & une honnêteté qui enchantent ; les commissaires leur répondent sur le même ton, quoique toujours le chapeau sur la tête ; Marie-Antoinette prend sur-tout plaisir à les surprendre, en les appelant par leur nom ; ce qui étonne la plupart d'entr'eux qui ont bien de la peine à deviner comment elle a pu le savoir ; & une fois qu'elle le fait, il est rare qu'elle l'oublie.

Après le dîner, on joue à divers jeux : comme il est de ces jeux qui exigent des jettons, & qu'elles n'en ont pas ou pas assez, la ci-devant reine de France & de Navarre,

Nécessité d'industrie est la mere.

L'industrielle Marie-Antoinette a trouvé le secret de se servir d'épingles en guise de jettons ; c'est à l'aide de ce petit secours qu'avant-hier elles jouoient au piquet à écrire ; Marie-Antoinette faisoit la chouette, tandis que sa fille & madame Elisabeth tenoient les cartes : cette dernière comprend un as dans son écart. Tu as écarté un as, lui dit aussi-tôt Marie-Antoinette. Le commissaire présent ajoute : C'est que, sans doute, madame a une distraction. — Il est bien permis d'en avoir, répond la distraite joueuse, en relevant son as.

Pour le jeune Louis, quoique d'une pénétration rare & d'une raison au-dessus de son âge, sa gaieté naturelle n'est nullement diminuée. L'autre jour, après le dîner, on lui donna pour dessert de la brioche : lorsqu'on eut desservi, il dit à sa maman : « Si tu veux, maman, je m'en vais t'indiquer » une bonne armoire où tu pourras ferrer le reste de la brioche. — Où est cette armoire, demanda Marie-Antoinette, en regardant autour d'elle ? L'enfant indique du doigt sa bouche. « Elle est là, dit-il », en se mettant à rire.

Etat des prisons, du 24 décembre.

Au grand hôtel de la Force, il existoit hier 94 prisonniers : 6 sont entrés dans le jour. Total.... 100.
 A la Petite-Force, il est entré 1 prisonnier dans le jour, & 3 dans la nuit. Total.... 38.
 A la Conciergerie, 208 hommes & 64 femmes. Total... 272.
 A Sainte-Pélagie, 27 hommes & 5 femmes. Total.... 28.
 A l'abbaye, 18 pour délits, & 62 soldats. Total.... 80.

CONVENTION NATIONALE.

Lettre des commissaires de la convention nationale dans le département du Mont-Blanc.

Chambéry, le 18 décembre 1792.

La convention nationale apprendra sans doute avec une vive satisfaction que la réunion des Allobroges & des François, dont elle nous avoit chargés de porter le décret, vient de se consommer de la manière la plus éclatante, & que la liberté est adorée avec enthousiasme dans le département du Mont-Blanc.

Nous sommes arrivés à Chambéry au milieu de la foule de nos concitoyens, au bruit des cloches de la ville & de 84 coups de canon; nombre qui répond à celui des départemens de la république française. Aussi-tôt toutes les administrations, tous les fonctionnaires civils & militaires, les sections de la ville, les sans-culottes, le sénat, & jusqu'à l'évêque & son clergé, tous sont venus nous exprimer leur joie d'être François, & nous recommander d'être leurs interprètes auprès de la convention nationale.

Il a paru piquant à la municipalité de loger les commissaires dans le vaste hôtel du ci-devant marquis de Cordon, commandant actuel des troupes piémontaises, qui, le pied dans les neiges du Mont-Cenis, menace encore sa patrie de la rage impuissante.

Nous nous sommes empressés de communiquer le décret de la convention & nos pouvoirs à la commission provisoire d'administration générale des Allobroges; elle les a lus & reconnus au milieu des acclamations des citoyens administrateurs & du peuple. L'accolade fraternelle donnée par les commissaires au président, a couronné cette scène; la commission provisoire d'administration a déclaré que ses fonctions cessoient; nous avons senti la nécessité de lui laisser une autorité momentanée, en attendant l'organisation du département, afin du moins que cet intervalle de tems, que nous ne négligerons rien pour abrégier, ne soit pas privé de l'activité d'un gouvernement. Mais nous lui avons retiré le droit de faire des réglemens dans le cas d'urgence; droit que l'assemblée nationale des Allobroges lui avoit attribué, & nous l'avons réduite aux fonctions purement administratives.

Nous devons tenir la même conduite au sénat, relativement à la notification de nos pouvoirs, & à la reconstitution provisoire des autorités judiciaires. Nous y avons éprouvé les mêmes sensations, recueilli le même attachement à la république; & il ne faut pas omettre que le sénat de Chambéry, débarrassé par l'émigration de quelques membres inciviques & d'une origine piémontaise, donne l'exemple du patriotisme.

Nous aurions manqué à l'un de nos plus importants devoirs, celui de connoître l'esprit public & de le surveiller, si nous n'avions pas assisté, comme frères & comme républicains, à la société des amis de l'égalité & de la liberté, dont l'assemblée nationale des Allobroges a eu la gloire de consacrer elle-même l'utilité.

Cette société, extrêmement nombreuse, a couvert d'acclamations la convention nationale, le nom français, les destructeurs de la royauté, les vengeurs des peuples: on prétend cependant que dans la multitude des patriotes révolutionnaires, il s'est glissé une certaine quantité de *Feuillans*, de ces esprits infirmes ou pervers qui voudroient corrompre la masse; mais ils n'y parviendront pas plus qu'ailleurs. Les hommes du Mont-Blanc entendent être François libres & sans roi; & lorsque la convention nationale nous a confié le 84^e

département à organiser, elle doit être bien sûre que nous ne le laisserons pas refroidir.

Nous enverrons nos proclamations & les procès-verbaux, aussi-tôt que la totalité des pièces sera imprimée.

(Présidence du citoyen Fermond.)

Séance du mardi 25 décembre.

Un décret, rendu il a quelques jours sur la motion de Thuriot, avoit été renvoyé à la rédaction; on a présenté aujourd'hui cette rédaction, qui a été adoptée définitivement. Voici les dispositions importantes de ce décret. 1^o. Toute personne convaincue d'avoir offert, dans les marchés de grains & de farines, un prix plus haut que celui demandé par le vendeur, sera condamnée à la peine de deux années de fers. 2^o. La même peine sera infligée à ceux qui seroient convaincus de s'être coalisés pour faire hausser le prix des grains & farines.

Léonard Bourdon a invité la convention à déclarer qu'elle ne jugeroit pas Louis Capet d'après les pièces signées de ses ministres; mais seulement sur celles signées par le ci-devant roi. On a passé à l'ordre du jour.

Manuel a observé que lors de la première comparution de Louis, les tribunes étoient remplies de spectateurs qui y étoient venus la veille, & qui y étoient restés toute la nuit; il a demandé que cet abus ne pût se renouveler aujourd'hui, & que la séance de demain s'ouvrit à neuf heures du matin. La dernière proposition de Manuel a été décrétée; on a passé à l'ordre du jour sur la première, par le motif que les commissaires-inspecteurs de la salle sont chargés de la police du local de la convention.

Sept cents & quelques pièces, relatives à Louis ont été examinées par la commission des vingt-un, qui en a trié 162 plus importantes que les autres; ces 162 pièces ont été rangées & numérotées dans l'ordre de leur rapport, avec les articles de l'acte énonciatif: l'impression en a été ordonnée.

Marat vouloit faire une motion d'ordre; Duffaulx se proposoit à faire un rapport contre les loteries, les tripots ou maisons de jeu; plusieurs membres réclamoient la priorité pour le projet concernant les pensions à accorder aux blessés du 10 août & de nos armées, aux veuves, enfans, peres & meres des citoyens morts pour la défense de la patrie. Après des débats fort tumultueux, la priorité a été accordée à cette dernière affaire. Nous ferons connoître demain les principales dispositions des articles décrétés à cet égard.

Le commandant général de la garde parisienne écrit que toutes les mesures de précaution étoient prises pour la translation de Louis à la barre; mais que la nuit pouvoit nuire: il demande à quelle heure Louis doit être amené. Il a été décrété que ce seroit à dix heures du matin.

Un membre a demandé que Fermond ne présidât pas à la séance de demain, parce qu'on assureroit qu'il avoit passé trois heures avec les conseillers du roi. Marat, après avoir lancé quelques sarcasmes contre ses dénonciateurs, qu'il a dit être mis par les petitessees de l'amour-propre, a dénoncé le ministre de l'intérieur, pour avoir fait tirer à 20 mille exemp. l'opinion d'Azéma, qui propose de faire sanctionner le jugement de Louis par les assemblées primaires. « Je mets en fait, a dit Marat, que Roland n'a pas fait tirer un seul exemplaire de la mienne ». La convention a passé à l'ordre du jour.

(Nous reviendrons demain sur cette séance.)

MONESTIER, rédacteur des articles de la Convention nationale.